

CERTIFICAT DE CONFORMITE

202-)

Je soussigné , FAYMONVILLE Alain, Gérant de la société FAYMONVILLE AG à Büllingen (Belgique), constructeur, certifie que le véhicule prêt à l'emploi :

Dénomination(2) :

(D1) Marque

(D2) Type

Variante :

Version :

(D3) Dénomination commerciale(1) :

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type :

(F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) (1) :

(F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC) (kg) :

(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTRA) :

(G) Masse en service (G1 + 75) (kg) :

(G1) Poids à vide national (PV) (kg) :

(J) Catégorie internationale :

(J1) Genre national :

(J3) Carrosserie (désignation nationale) (1) :

(K) Numéro de la réception par type :

(P1) Cylindrée (cm3) :

(P2) Puissance nette maximale (kW) :

(P3) Source d'énergie :

(P6) Puissance administrative (CV) :

(Q) Rapport puissance/masse (uniquement pour motorcycle) (kW/kg) :

(S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) :

(U1) Niveau sonore à l'arrêt (dB[A]) :

(U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1) :

(V7) CO2 (g/km) :

(V9) Classe environnementale :

A inscrire sur le certificat d'immatriculation :

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota) ;

- sort de nos usines (magasins), le 16.04.2007 pour être livré à :

(nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)

SUD Remorques
Z.I. de l'Aspres
F – 30150 ROQUEMAURE

Fait à Büllingen, le 16. 04. 2007

FAYMONVILLE A.G.
SPECIAL TRAILERS
SCHWARZENBACH 12 - B-4760 BÜLLINGEN
TEL.: --32 80/64 01 55 - Fax: --32 80/64 01 51
HRE/RCE: 55.860 - ID: BE 429.214.706

FAYMONVILLE												FAYMONVILLE																	
TL												TL																	
T	S	B	G	P	K							C	S	B	G	P	K												
1	3		4		5								0	1		2		3											
MULTIMAX						MEGAMAX						MULTIMAX						MEGAMAX											
Y	A	F	T	L	3							Y	A	F	T	L	3	0	7	1	0	0	0	0	6	6	7	5	
34 000 Kg					49 500 Kg					56 500 Kg					34 000 Kg					49 500 Kg					56 500 Kg				
34 000 Kg												34 000 Kg																	
Sans objet												Sans objet																	
Sans objet												Sans objet																	
												9700 kg																	
O4												O4																	
SREM												SREM																	
PLATEAU						PTE-ENG						PLATEAU						PTE-ENG											
V-075-04-01												V-075-04-01																	
Sans objet												Sans objet																	
Sans objet												Sans objet																	
Sans objet												Sans objet																	
Sans objet												Sans objet																	
Sans objet												Sans objet																	
Sans objet												Sans objet																	
Sans objet												Sans objet																	
Sans objet												Sans objet																	
Sans objet												Sans objet																	
Sans objet												Sans objet																	
TE EXCLUSIF - R322.2												TE POSSIBLE - R322.2																	

(1) Barrer la mention inutile
(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

Nota. - Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint, au présent certificat, le procès-verbal de réception du type.

Rappel. - Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :
- d'une déclaration à la Préfecture
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.